

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, Avenue du Chemin de Presles
94417 SAINT MAURICE cedex

COMITE TECHNIQUE LOCAL

mardi 13 octobre 2015

Compte Rendu

Ce CTL se voulait avant tout explicatif sur les nouveaux changements qui vont avoir lieu (ou qui ont déjà eu lieu récemment) à la DNID, notamment sur quatre points :

- La sécurité à la DNID
- Le rapport d'activité 2014
- Clic'Esi
- Le restaurant inter-entreprises (RIE)

Le CTL s'est ouvert sur l'approbation du PV du CTL du 21 mai 2015. FO-DNID, ayant voté "pour" lors de ce CTL, n'a émis aucun commentaire sur celui-ci. Aucune autre organisation syndicale n'ayant souhaité s'opposer à celui-ci, le PV du CTL du 21 mai 2015 a donc été approuvé.

1/. La sécurité à la DNID

Madame la Directrice a insisté sur l'importance de rappeler les différents problèmes liés à la sécurité ainsi que les réflexions actuelles sur le renforcement des dispositifs de sécurité à la DNID. De nombreuses missions sont soumises à des risques et à des tentations, notamment des missions liées aux ventes mobilières où encore à la GPP (Gestion du Patrimoine Privé). Malgré tous les efforts procurés depuis 2011 et validés par l'ancien Commissaire de la sécurité de la DGFIP, la DNID a fait l'objet d'un cambriolage l'été dernier (principalement des bijoux), par des malfaiteurs professionnels visiblement très bien renseignés. L'enquête étant en cours auprès de la Brigade de repression du banditisme, la Direction ne peut communiquer d'avantage auprès de ses agents sur ce sujet. Suite à cet évènement, de nombreuses pistes sur le renforcement de la sécurité à la DNID, mais aussi sur l'ensemble de nos sites, sont à l'étude en étroite collaboration avec la nouvelle Commissaire de la sécurité de la DGFIP, Madame Fouilloux. Une restructuration du magasin, de la zone d'exposition et de la zone d'enlèvement des biens (avec bouton anti agression), est à l'étude, afin de raccourcir le cheminement des biens et raccourcir le délai de traitement. **A l'heure actuelle, rien n'est encore validé.** De plus, la vidéo protection, qui fonctionne uniquement sur déclenchement, devrait être modernisée afin d'être plus efficace. Le contrôle des images restera très encadré, uniquement suite à des incidents justifiés.

Madame Chevalier, Directrice adjointe de la DNID, a piloté la réflexion et la création d'un règlement intérieur de la DNID qui sera bientôt diffusé aux agents (et sera présent dans les livrets d'accueil) et qui sera complété de plusieurs règlements spécifiques aux sites mais aussi aux différentes missions des agents. Ce règlement intérieur a été soumis, lui aussi, à Madame Fouilloux.

Sur ce document, FO-dnid a tenu à réagir sur le point "Je suis vigilant aux abords de l'immeuble", insistant sur le fait qu'il était parfois très difficile de déterminer si une personne appartenait ou non à la DNID sans avoir de badge d'identification. De même, lors de la pause méridienne, il est difficile de savoir quelles sont les personnes extérieures à la DNID qui peuvent se restaurer au RIE.

La Direction a confirmé qu'il s'agissait d'un des points importants qui était encore en cours de discussion.



Site FO-DNID

www.fo-dgfip-sd.fr/A30/

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, Avenue du Chemin de Presles
94417 SAINT MAURICE cedex

Les organisations syndicales ont proposé par questionnaire certaines solutions, comme d'envisager une permanence totale de l'accueil entre 12 h et 13 h 30, d'avoir un listing complet des personnes pouvant se rendre au RIE, ou encore d'obliger les personnes des autres entreprises de se munir de badges identiques à ceux de la DNID. La Direction a rejeté ces solutions expliquant que le hall du bâtiment n'est pas un lieu privatif et que ce n'est pas une responsabilité juridique que la DNID peut prendre. De même, compte-tenu du temps et de la charge de travail, il était difficilement envisageable de laisser un agent à l'accueil durant cette période. Le digicode est la responsabilité du propriétaire, charge à la DNID de demander plus fréquemment le changement du code d'accès.

La Direction a opté sur une solution mixte en essayant de respecter au mieux les obligations de chacun et admet qu'il est impossible, compte-tenu de la nature du site de la DNID, d'avoir un système à 100 % sécurisé.

La Direction a tenu à rappeler que la communication avec l'échelon départemental de l'Etat Major de la Police nationale allait être renforcé ainsi que le nombre de vigils présents lors des ventes à risque (on passe de deux à quatre vigils).

Madame la Directrice demande aux organisations syndicales une aide sur la communication du nouveau règlement intérieur.

2/. Le rapport d'activité

Le rapport d'activité est un document synthétique qui a pour but de présenter mais aussi de rendre compte des différentes missions de la DNID. Chaque pôle doit présenter son activité de l'exercice 2014 ainsi que les orientations futures.

Pôle des ventes mobilières

Monsieur Jarlaud a présenté le pôle des ventes mobilières par son caractère de service public, ses chiffres, son service de publicité et son développement futur (informatique) en 2017.

Les organisations syndicales lui ont demandé qu'elle était la part des services livranciers qui avaient obligation de remise à la DNID. La Direction a répondu qu'il était difficile, pour le moment, d'évaluer ce chiffre mais que c'était en cours. Elle a aussi tenu à rappeler que la DNID faisait partie des dix meilleurs vendeurs aux enchères et que le raisonnement se faisait plus sur les collectivités à enjeux (qualitatif) que sur le quantitatif. La DNID sera présente, prochainement, au congrès des maires de France afin de les sensibiliser à la remise à la DNID.

Madame la Directrice indique que nous sommes clairement dans un milieu avec énormément de concurrence, avec nos avantages et nos inconvénients.

Pôle des évaluations

Madame la Directrice souligne la très forte activité du pôle des évaluations due, notamment, au Grand Paris et à l'AFTRP. La demande s'est accrue grâce au travail de grande qualité du service qui voit de plus en plus des demandes de France Domaine et des provinces. Il devient difficile de répondre à tout le monde dans des délais raccourcis.

Pôle Gestion des patrimoines privés

Madame Gerbel présente le pôle avec une division Gestion et une division Pilotage. Elle informe de la présence de la boîte à outil GPP pour soutenir le réseau.



Site FO-DNID

www.fo-dgfip-sd.fr/A30/

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, Avenue du Chemin de Presles
94417 SAINT MAURICE cedex

FO-DNID a demandé à Madame Gerbel, si les délais concernant l'application Angélis allaient être respectés sachant que les agents ont d'ores et déjà été formé a cette application. La Direction a répondu que la date du 18 janvier 2016 était, pour le moment, maintenue.

Pôle pilotage et ressources

Madame Dinh-Van nous a présenté le pôle et ses missions, notamment la gestion des loyers budgétaires, les dépenses du compte de commerce, les redevances domaniales, les recettes. Le pôle s'est vu aggrandir cette année avec l'arrivée de "Chorus Immobilier étranger" qui s'occupe, en partenariat avec les Ministères (à 80 % celui des affaires étrangères), de la gestion des biens immobiliers à l'étranger (achats, ventes, occupations, etc...). Ce pôle est en étroite collaboration avec le CSDom sur de nombreuses missions.

Pôle Ressources humaines

La présentation du pôle commence par une revue des effectifs avec un rajeunissement et une féminisation notoire. Monsieur Talmo nous a informé que la DNID était très en avance en matière de formation avec un résultat flatteur de 100 % des agents de la DNID ayant suivi une formation durant l'année 2014 (à noter que la formation sur les frais de déplacement, qui était obligatoire, entre dans le calcul de ce pourcentage). Deux nouveaux PACTE (emplois aidés) vont arrivés très prochainement à la DNID. Les résultats du TBVS, DUERP et PAP sont plutôt bons.

FO-DNID a tenu a souligner que le rapport d'activité faisait une nouvelle fois apparaître, trop discrètement, le nombre de postes vacants, alors que les missions et le travail restent assurés. Madame la Directrice à tout de même tenu à rappeler que, grâce à cela, la suppression de poste imposée par la conjoncture actuelle à la DNID était, pour le moment, indolore.

3/. Clic'Esi

La Direction nous a fait une brève présentation de la nouvelle application d'envoi de courrier Clic'Esi en insistant sur sa rapidité, son plus faible coût et la fiabilisation des envois. Cependant de nombreuses contraintes sont associées a cette application : cela ne concerne que les courriers simples, sans signature, le poids maximum est de 35 grammes (soit 5 feuilles), le destinataire doit être unique, mais le point le plus problématique est la présentation rigoureuse du document qui pour le moment n'est pas compatible avec les futures applications de la DNID (Hermès et Angélis). **FO-DNID a demandé quels étaient les intérêts de cette application et quelle avenir avait-elle avec les futures applications de la DNID, s'il y avait un réel gain de temps et surtout un réel intérêt financier compte tenu que la politique actuelle se tourne davantage vers la dématérialisation.** La Direction nous a indiqué que les discussions avec les programmeurs d'Hermès et d'Angélis pour intégrer la norme Clic'Esi aux logiciel était en cours. Par ailleurs, à peu près 40 000 courriers chaque année pourraient potentiellement être adaptés à Clic'Esi. Madame la Directrice a tenu à nous rappeler que la DNID était actuellement dans une réflexion d'économie. Pour le moment, il n'y a pas de date de déploiement et la DNID est dans une phase de calcul d'utilisation de cette application.

4/. Le restaurant inter-entreprise (R.I.E)

Le CTL s'est terminé sur un point demandé par les organisations syndicales concernant le RIE.



Site FO-DNID

www.fo-dgfip-sd.fr/A30/

Jérémy RAOUL (Tel. 01 45 11 62 84) - Courriel : jeremy.raoul@dgfip.finances.gouv.fr
Michel RONFET (Tel. 01 45 11 62 84) - Courriel : michel.ronfet@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, Avenue du Chemin de Presles
94417 SAINT MAURICE cedex

Monsieur Jost a invité Monsieur Tournesac (Responsable de secteur Elior) a participé à ce point du CTL. Avant de laisser la parole à Monsieur Tournesac, il nous a présenté le compte-rendu du Comité des usagers du RIE qui était, par certains points, très critique sur la qualité du service apportée par l'équipe locale d'Elior. Elior a réagi rapidement à ce constat et prit des décisions simples et efficaces, la plus notable étant le remplacement du chef gérant, Monsieur Félix, par un autre chef, Monsieur Anoto, dont la formation sur la gestion du RIE est en cours afin que celui-ci, très apprécié des utilisateurs du RIE, puisse resté en poste à Saint Maurice. A noter que, compte tenu de la petite taille du RIE de Saint Maurice, le chef en poste doit obligatoirement avoir la qualité de "chef-gérant".

L'arrivée de BNP Paribas dans le RIE apporte une trentaine de couverts en plus, ce qui permet de faire passer à environ 200 repas distribués par jour et qui permet à Elior d'avoir plus de latéralité pour modifier son dispositif (exemple : le pain est désormais de meilleure qualité et cuit sur place).

Monsieur Tournesac a encouragé les convives à échanger avec le nouveau chef tant sur la qualité que sur la quantité (ne pas hésiter à lui demander plus de légumes), mais appelle aussi les convives à se responsabiliser afin de réduire les déchets alimentaires. La portion de base prévue est celle exposé à l'entrée du RIE.

Le niveau d'hygiène est très important pour Elior (seule chaîne de restauration d'entreprise avec un label d'hygiène aussi élevé; label qui va d'ailleurs s'élever un encore plus dans les semaines qui viennent). Le nombre de contrôles est important : au moment de la réception des marchandises (température, date, etc...), au moment du stockage (plusieurs chambres froides catégorisées), au moment de la préparation, au moment du service (contôle de température sur chaque appareil, etc...). Les contrôles, avec le nouveau label, vont devenir quotidiens. Elior a invité les organisations syndicales a venir visiter les locaux du RIE (cuisine) hors des temps de service.

FO-DNID a demandé quel était le devenir de la proposition de mettre des sondes extérieures dans le chambres froides. Monsieur Tournesac a indiqué qu'il était tout a fait possible de mettre des sondes de type "mouchard" afin de vérifier que la chambre froide n'a pas subi de de variations de température. Cependant cela a un coût et c'est à l'étude.

FO-DNID a tenu à avoir un rappel sur la représentation des plats. Monsieur Tournesac nous a indiqué le protocole de la représentation des plats : ce qui n'a pas été complètement présenté devant les convives (étuves en cuisine) pouvait être représenté à J+1. Tout le reste va aux ordures ménagères. Dans la cuisine, chaque produit dispose d'un affichage de la durée maximale d'utilisation, de même les ré-emballages sont datés et contrôlés. Toutes les semaines, des produits (assiettes témoins, etc...) sont analysées et les compte-rendus sont donnés fréquemment à la DNID.

A noter que le mandataire, rôle important entre la DNID et Elior, vient de changer ce qui accroît la communication entre les deux entités. Pour information, la DNID investit à hauteur de 25000 € par an de matériel (remplacement ou achat) pour le RIE. Les plus grosses dépenses demandent une participation du propriétaire.

Le CTL s'est achevé sur ce dernier échange.